

# SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS SOC INDUSTRIELLE DE BOURBON à LE PORT

## Description de l'établissement

---

Nom :	SOC INDUSTRIELLE DE BOURBON
Adresse :	19 ZONE INDUSTRIELLE NO1
Commune principale :	LE PORT (97407)
Communes secondaires	Non renseigné
Activités :	20.41Z - Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
Description :	Depuis 1978, la Société Industrielle de Bourbon (SIB) a exploité une unité de fabrication de produits d'entretien sur la Zone Industrielle n°1 de la commune du Port, dont un dépôt de chlore. En 2002, le bâtiment secondaire a été endommagé par le passage d'un cyclone, mais n'a pas été reconstruit. L'activité de stockage de chlore a été suspendue en 2004. Un Audit sur l'état du sous-sol est réalisé en 2006 par ERM et mets en évidence certaines zones impactées, comme les drains d'infiltration pour les eaux usées, le réservoir de décantation, la zone de stockage de fûts de matières premières et la zone où avait eu lieu le déversement accidentel de javel en 1995. En 2009, un déversement accidentel d'environ 50 litres d'huiles issus de la zone de matières premières. Des mesures d'excavation du sol ont été prises suite à un arrêté préfectoral du 27 avril 2009. Les travaux ont eu lieu en 2009 et 33 tonnes de terre ont été excavées et éliminées vers l'ISDnd de Sainte-Suzanne. L'activité de la société a été suspendue à compter d'avril 2014 et notifiée par la préfecture le 6 novembre 2014. L'usage futur du site est de type industriel, usage confirmé par courrier du Maire du Port en date du 12 août 2014.

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 17/03/2023

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP6802020301

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description<sup>1</sup> : En 2014, un diagnostic environnemental a mis en évidence la présence de traces résiduelles de chloroforme et dichlorométhane au droit des anciens réseaux de drainage des eaux usées du site.  
Le préfet a donc demandé par arrêté du 4 février 2015, la remise d'un mémoire d'instauration d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) au regard de la pollution résiduelle observée, même si l'étude réalisée ne met pas en évidence de risque par rapport à l'usage futur du site, à savoir un usage de type industriel fixé en concertation avec le Maire de la commune en 2014.  
Ainsi, l'exploitant a remis le mémoire de demande d'instauration de SUP précisant les mesures pouvant être appliquées au site en cas de changement d'usage.  
Par ailleurs, le mémoire de réhabilitation d'avril 2015 remis conclut que la société a réalisé l'ensemble des actions permettant d'aboutir à une

remise en état du site.

Au regard de cette pollution résiduelle en gaz de sol (chloroforme et dichlorométhane) et de la compatibilité avec l'usage industriel, les terrains concernés sont classés en Secteur d'Information sur les Sols (SIS).

Documents associés<sup>2</sup> : Localisation de la pollution résiduelle  
2014-11-12\_PV dé récolement

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 17/03/2023

Enjeux et environnement :

Description<sup>3</sup> :

Depuis 1978, la Société Industrielle de Bourbon (SIB) a exploité une unité de fabrication de produits d'entretien sur la Zone Industrielle n°1 de la commune du Port, dont un dépôt de chlore.

En 2002, le bâtiment secondaire a été endommagé par le passage d'un cyclone, mais n'a pas été reconstruit. La même année, Bureau Veritas a réalisé un diagnostic qui a mis en évidence des traces d'amiante dans le fibrociment en couverture des bâtiments. Ce rapport a été complété en 2004 par le même bureau, relevant ainsi de l'amiante dans les conduits de ventilation et dans les plaques de couverture de la toiture. Des travaux d'enlèvement ont eu lieu en 2004 et 2014, et les déchets ont été traités par la filière de traitement des déchets adaptée.

A l'arrêt de l'activité de stockage de chlore en 2004, un audit sur l'état du sous-sol a été réalisé en 2006 par ERM. Il met en évidence certaines zones impactées, comme les drains d'infiltration pour les eaux usées, le réservoir de décantation, la zone de stockage de fûts de matières premières et la zone où avait eu lieu le déversement accidentel de javel en 1995.

En 2009, un déversement accidentel d'environ 50 litres d'huiles issus de la zone de matières premières a eu lieu. La même année, des mesures d'excavation du sol ont été prises suite à un arrêté préfectoral du 27 avril 2009. Ainsi, 33 tonnes de terre ont été excavées et éliminées vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sainte-Suzanne.

En 2014, un diagnostic environnemental a été réalisé afin d'évaluer l'impact potentiel des activités sur les sols, dans la perspective de la cessation d'activité de la société. Le contrôle de la qualité de l'air du sol a mis en évidence la présence de traces résiduelles de chloroforme et dichlorométhane au droit des anciens réseaux de drainage des eaux usées du site.

Par un arrêté préfectoral en date du 4 février 2015, il est imposé à l'exploitant la remise d'un mémoire d'instauration d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) au regard de la pollution résiduelle observée, même si le diagnostic environnemental d'octobre 2014 ne met pas en évidence de risque par rapport à l'usage futur du site, à savoir un usage de type industriel fixé en concertation avec la commune en 2014.

Cet arrêté a également imposé à l'exploitant la remise d'un mémoire de réhabilitation du site, qui a été réalisé par ANTEA GROUP en avril 2015. Ce mémoire permet de mettre en évidence que la société a réalisé l'ensemble des actions permettant d'aboutir à une remise en état du site.

Les prescriptions particulières pouvant être appliquées au site en cas de changement d'usage sont prévues au sein du dossier d'instauration de SUP d'avril 2015, également réalisé par ANTEA GROUP.

Les zones concernées par cette pollution résiduelle en gaz de sol (chloroforme et dichlorométhane) sont présentées dans le plan ci-joint,

dénommé "Localisation de la pollution résiduelle".

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Dossier de demande d'instauration de servitudes d'utilité publique

Extrait du rapport : Plan A79706A

PV de récolement

Mémoire de réhabilitation

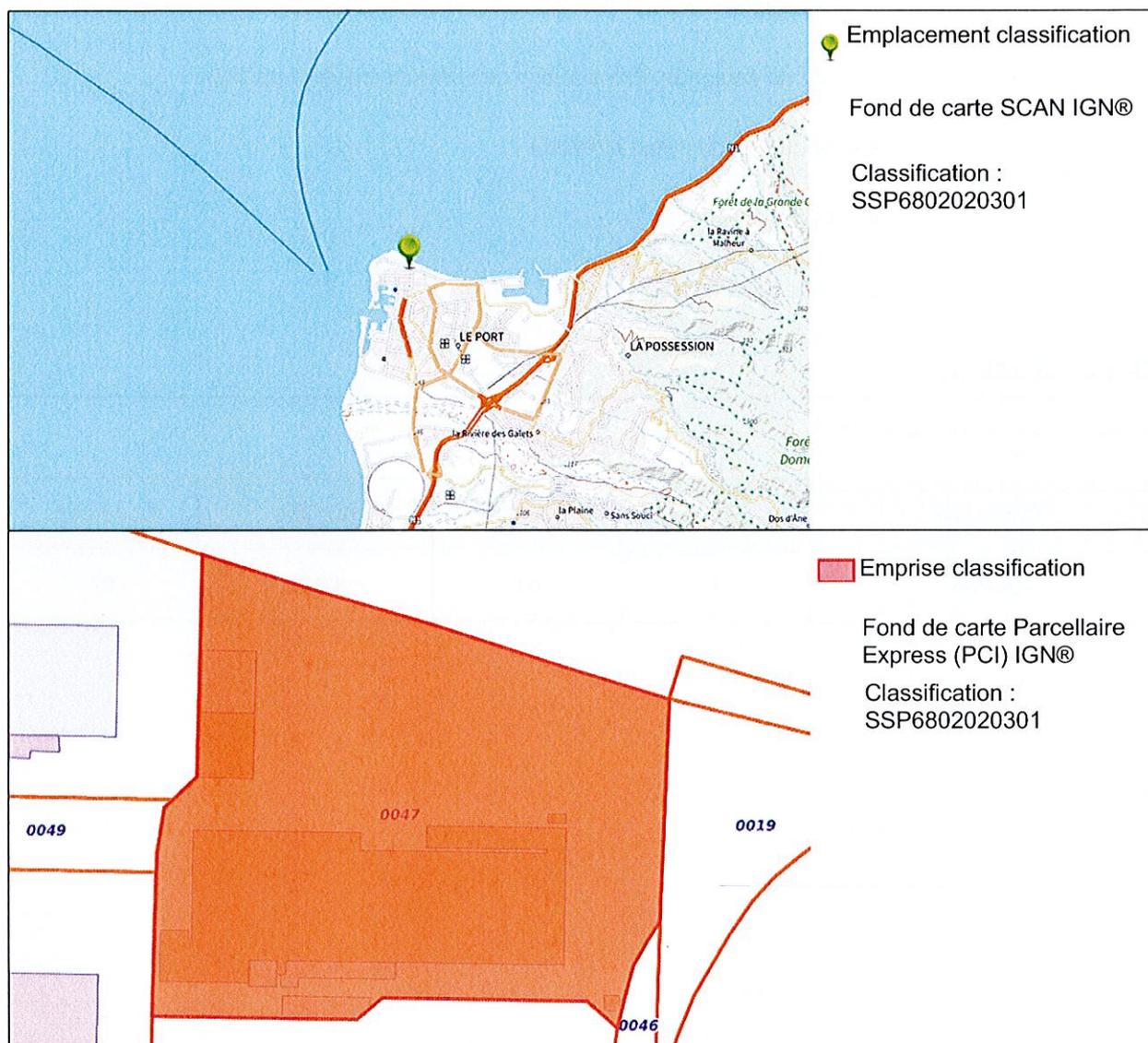
## Géolocalisation

---

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Le Port	1	AT	0047	97

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
RGR92 / UTM 40 S  
(EPSG:2975) :

Long. : 322480.149056606, Lat. : 7684919.169094544

Superficie estimée : 13677 m<sup>2</sup>

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
COMMUNE DU PORT

Z.I. N° 1

PROPRIETE DE LA COMMUNE DU PORT

Site de la SIB  
PARCELLE AT. 47

PLAN DE REPERAGE

Zones résiduellement impactées

Echelle : 1/500  
Dossier : POR-522.6.15  
Fiche : 522.6\_Rep.dwg  
Date : 28/02/2015

Le présent document ne peut servir que pour l'usage pour lequel il a été établi.  
Toute autre utilisation ne pourra engager la responsabilité de Cabinet OIT

Projet	IGN 52092 projection UTM 40 Sud
Altimétrie	IGN 89
Altitude métrique	Naphténi
Projection géométrique	-77 mm / km
Modifications	

**Sarl OIT**  
Océan Indien Topographie  
Géomètre - Expert  
16 avenue Lénôtre : 02 62 42 10 15  
97420 Le Port-Fax : 02 62 42 29 25  
cabinet.oit@geometre-expert.fr www.oit.re

